



Commune de MARCORIGNAN



DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMARCHER SUR LA COMMUNE *Selon l'arrêté municipal N°2024-30 du 15 mars 2024*

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez l'autorisation de démarcher et de contacter directement les administrés de la commune à domicile.

L'autorisation vous sera accordée durant la période mentionnée ci-dessous sauf le week-end et les jours fériés (pour une durée maximale de 10 jours ouvrés).

Vous ne devez, en aucun cas vous prévaloir d'une recommandation de la mairie ou de ses services. En cas de violation flagrante de cette directive, la présente autorisation pourra être annulée et il en sera tenu compte pour vos prochaines demandes.

La présente autorisation est révoquée à tout moment si les conditions imposées n'étaient pas respectées ou si des problèmes de sécurité étaient mis en avant.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la police pluricommunale,
par téléphone au 04 68 44 58 23 / 07 57 76 62 61
ou par e-mail : pm@montredondescorbieres.fr

Partie à remplir par le demandeur

Entreprise ou entité de service public :
Objet du démarchage :
Période :

Nom de la personne :
Téléphone :
Adresse :

Documents à fournir : pièce d'identité ou carte professionnelle du demandeur, extrait Kbis de la société.

Date et signature :

Partie réservée à l'administration

AUTORISATION À FAIRE VALIDER PAR L'AUTORITÉ

MARCORIGNAN, le

Tampon et signature de la Mairie